

N° 41294

Le 28 novembre 2024

November 28, 2024

ENTRE :

BETWEEN:

A

A

Demandeur

Applicant

- et -

- and -

[INTERVENANTE 2], en sa qualité de
personne autorisée par le Directeur de la
protection de la jeunesse

[INTERVENANTE 2], in her capacity as a
person authorized by the Directeur de la
protection de la jeunesse

Intimée

Respondent

- et -

- and -

B, X, Y, Commission des droits de la
personne et de la jeunesse et C

B, X, Y, Commission des droits de la
personne et de la jeunesse and C

Intervenants

Intervenors

JUGEMENT

JUDGMENT

La requête en vue d'obtenir une ordonnance de mise sous scellés du présent jugement est rejetée. La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro 500-08-000579-245, 2024 QCCA 362, daté du 22 mars 2024, est rejetée avec dépens.

The motion for an order sealing this judgment is dismissed. The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Montréal), Number 500-08-000579-245, 2024 QCCA 362, dated March 22, 2024, is dismissed with costs.

J.C.C.
C.J.C.